



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
Un N°. 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, ANVERS, GAND, OSTENDE) and departure times.

FRANCE. — Paris, le 7 janvier.

La reine des Belges est arrivée hier au Tuilleries, ainsi que nous l'annoncions hier. Mais on ne croit pas qu'elle se mette en route pour Pise.

Les nouvelles reçues de Pise n'annoncent malheureusement aucune amélioration dans la santé de la princesse Marie, duchesse de Wurtemberg.

Une lettre adressée de Pise par M. le duc de Nemours à M. le duc d'Orléans, en date du 1er janvier, et arrivée hier matin par estafette, ne laisse que peu d'espoir de conservé les précieux jours de Mme. la duchesse de Wurtemberg.

Au moment du départ du courrier, S. A. R. venait de recevoir l'extrême-onction, et le rapport des médecins joint à la dépêche prédisait une fin prochaine.

Quoique le bruit du remplacement de M. Lehon, ambassadeur de Belgique, par M. de Mérode, ait été démenti, on nous assure de nouveau, d'une manière positive, que le fait est réel.

Deux cent quatre députés de la majorité se sont réunis ce soir chez M. Benjamin Delessert.

Le programme donné par l'opposition n'a point été suivi; on n'a pas proposé de contre-adresse, mais des modifications importantes ont été discutées et arrêtées.

L'attitude ferme et modérée de l'assemblée fait justement espérer que ces amendemens seront adoptés par la chambre.

Notre cabinet ne pouvait manquer de chercher à tirer parti de la prise du fort de St-Jean d'Ulloa.

Il paraît que la marine française s'est signalée par un beau fait d'armes, et la politique du 15 avril a reçu une solennelle sanction! Ces nouvelles arrivent fort à propos pour répondre aux insinuations hostiles du projet d'adresse.

On écrit de la Rochelle, le 4 janvier :

La tranquillité est rétablie ici; mais bien que la mise en état de siège n'ait pas été prononcée, nous sommes comme dans une place bloquée. Les ponts sont levés et on ne laisse entrer que les personnes connues.

et sur toute leur route ils ont chargé les maires et les commandans des gardes nationales.

On craint pour Marans, et ce matin, à 10 heures, on a fait partir en toute hâte un demi bataillon d'infanterie, deux pièces de campagne et trente gendarmes.

On écrit de Bayonne, le 4 janvier :

Un ordre royal, non publié dans la Gazette, mais communiqué aux généraux sur la frontière et au consul d'Espagne à Bayonne, dissout la junte managorriste; il rappelle à Madrid M. Arnae qui la présidait, et charge spécialement le consul d'Espagne de cette affaire.

On apprend d'Azcoitia, à la date du 31 décembre, que le comte de Negri a quitté cette résidence pour retourner au quartier général d'Estella.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 7 janvier.

(Présidence de M. Dupin.)

L'ordre du jour est la discussion du projet d'adresse. M. Liadière, premier orateur inscrit contre le projet d'adresse, a la parole.

M. Liadière. Je n'avais pas l'intention de prendre la parole dans cette discussion (rire général et prolongé); mais il est des circonstances qui emportent toutes les résolutions... Ce n'est pas que ce soit un devoir rigoureux de défendre le cabinet.

Messieurs, permettez-moi de vous tracer le tableau de notre situation; mais je ne respire pas assez à l'aise au milieu d'un atmosphère d'intrigues.

Vous savez, messieurs, combien fut laborieux l'enfantement du ministère du 15 avril. Vous savez que le ministère du 15 avril naquit de l'impuissance d'en créer un autre.

Quand le ministère du 15 avril accorda spontanément l'amnistie, quand il fit un appel aux électeurs, les journaux de l'opposition l'appelèrent le ministère réparateur; mais il paraît qu'on ne vantait le ministère qu'à condition qu'il se laisserait mourir et que les éloges qu'on lui accordait se changeraient en éloges funèbres.

Le ministère ayant paru vouloir rester, on l'appela ministère rétrograde et même doctrinaire, car alors le mot doctrinaire n'avait pas changé de sens dans le vocabulaire de l'opposition.

chefs à qui Robert Bruce avait confié cette place; l'un le commandant, était le célèbre James Douglas; l'autre, le premier après lui, était le comte Rottrick; on l'avait surnommé Rottrick-le-Noir, à cause de son teint basané.

Contre l'ordinaire des guerriers de ce temps, il n'était terrible que dans le combat; un ennemi une fois abattu, une ville une fois prise, l'épée rentrait au fourreau; jamais un meurtre, jamais un pillage; aussi avait-il une grande autorité dans le conseil de l'armée écossaise.

Il avait d'abord combattu, comme Robert Bruce, pour le roi d'Angleterre, et, comme lui, avait quitté le parti de l'Angleterre pour défendre l'Écosse; mais, pendant qu'il était à la cour d'Édouard, il avait vu, aimé et épousé une jeune fille de la famille des Ramsay.

Lady Rottrick était aussi exaltée que Rottrick était calme, aussi blonde qu'il était brun, aussi frêle qu'il était robuste.

Messieurs, je vais maintenant dire quelques mots sur l'adresse. On a dit que le cabinet n'était pas parlementaire parce qu'il n'était pas composé de sommités de parlement.

N'est-il pas évident, messieurs, que si le ministère se retirait, ses successeurs ne feraient pas autre chose que lui. Remarquez, messieurs, que l'adresse, impitoyable pour le présent, est d'une tolérance presque évangélique pour l'avenir.

Je ne sais pas si le ministère se retirera, mais il se retirera avec honneur au bruit encore retentissant des salves de la Vera-Cruz; s'il se retire, il se retirera escorté de tous les hommes qui ne se coalisent que pour le pays et dans l'intérêt du pays.

M. Liadières vote en terminant contre l'adresse et pour les amendemens qui pourraient la modifier profondément.

La parole est à M. Guizot. (Profond silence.) Messieurs, personne ne s'étonnera que j'aie pris la parole au commencement de ce débat.

Depuis quelque temps on entend parler, de coalition ce mot retentit sans cesse à nos oreilles, si par là on entend un concert d'attaques contre le ministère le plus funeste au pays et au trône (vives récriminations au centre) je n'ai rien à dire; mais si en parlant de coalition on entend que nous avons changé de doctrines et de principes, je repousserai la coalition.

M. Guizot accuse le ministère d'avoir donné le premier exemple de coalition, car lors de son avènement ne s'est-il pas mis à la gauche, abandonnant ainsi ses anciens, ses véritables alliés.

M. Guizot s'attache à démontrer que les coalitions sont de l'essence même du gouvernement représentatif. Il rappelle la coalition qui avant 1830 amena l'adresse des 221 et la révolution de juillet.

M. Guizot accuse le ministère d'avoir enfanté l'anarchie. (Rires au centre.) Qui vous avez mis l'anarchie dans l'administration, dans les élections, dans cette chambre; elle n'en sortira qu'avec vous.

Pour nous, nous avons long-temps hésité à nous séparer de vous. Vous avez dissous la chambre, nous sommes reve-

cette place forte du comté d'Aberdeen qui s'appelait Kildrummie; les soldats, qui remarquaient tout, avaient remarqué que le matin au point du jour, quand il les exerçait à la manœuvre dans une des cours intérieures de la citadelle, et qu'il passait devant une certaine fenêtre basse, il faisait toujours avec sa claymore un salut insensible et qu'il ne croyait vu de personne.

Cette ville étant la dernière possession des Écossais, toute la guerre se concentrait là. Les Écossais étaient résolus à la garder, les Anglais résolus à la prendre; car cette place prise, les Écossais n'avaient plus de patrie; cette place prise, les Anglais n'avaient plus d'ennemi.

Cependant, une fois à peu près par semaine, la nuit, un des chefs de l'armée anglaise, le jeune lord Menteith pénétrait dans la citadelle.

Lady Rottrick, on miss Ramsay, avait été élevée à la cour d'Angleterre avec lord Menteith. Jeune fille, elle l'aimait... Sa famille l'unit au comte Rottrick; mais la beauté mâle, héroïque, le cœur simple et grand du jeune chef écossais n'avaient pu chasser l'image de Menteith.

Quand lord Menteith vint faire le siège de la ville de Kildrummie, et qu'ils apprirent tous deux, lui qui était à quelques pas d'elle, elle qui était à quelques pas de lui, et qu'ils ne pouvaient se voir, leur amour devint une fièvre qui s'exalta de toutes les impossibilités que les éloignaient l'un de l'autre.

La base des rochers sur laquelle on avait bâti Kildrummie était perpendiculaire; cependant, du côté du nord, à peu près au milieu du roc

Feuilleton.

L'ARMURE DES COMTES ROTTRICK.

Lady Swinton, descendant de la famille des Rottrick, était la fleur de la cour d'Écosse sous Jacques 1er. Le comte Somerville l'entourait de mille adorations.

Tout le monde ignorait la raison de ce désir; tout le monde, sauf peut-être un grand-tante de Lady Swinton, vieille femme austère, rigide, vouée à une vie de privations et d'œuvres pieuses, et qui, disaient-ils, avait reçu le dernier soupir de lady Rottrick.

Un jour le comte Somerville était auprès de lady Swinton... et venait de prendre sa main qu'elle ne retirait pas, quand tout à-coup l'austère parente de la jeune femme entra; le comte se retira; la vieille femme fit silencieusement signe à sa nièce de la suivre; elle la conduisit dans la salle de l'armure, et, la lui montrant, lui dit: « Regardez cette armure.

— Vous; asseyons-nous et écoutez-moi.

Il y a plus de cent ans, pendant la guerre d'indépendance de l'Écosse contre l'Angleterre, dans le comté d'Aberdeen, non loin de la source du Don, s'élevait une place redoutable: c'était la dernière possession de Robert Bruce en Écosse. Cette ville une fois emportée, la cause était perdue; mais la position de la ville et le courage de ses défenseurs l'assuraient contre toute attaque.

nus dans celle-ci; nous pouvions alors formuler contre vous des griefs dans la plus grave lutte qui se pût engager, nous avons hésité encore. Qu'avons-vous fait depuis? Vous nous avez fait une situation que nous ne pouvions accepter; vous avez voulu faire de nous des ultras sur qui devait peser tout ce qui se faisait d'impopulaire dans le pays, comme on faisait peser sur la gauche tout ce qui avait une apparence d'anarchie.

Nous n'avons pas voulu accepter cette position; nous ne sommes les ultras d'aucun régime, pas plus de la révolution de Juillet que de la Restauration.

On m'a tour à tour accusé de ne pas aimer la liberté et de démolir le pouvoir. Je voudrais vous montrer ma conscience, vous verriez que ces calomnies passent devant moi, sans en troubler la sérénité; j'aime la liberté légale, j'aime le pouvoir légal. On m'accuse d'ambition. Si on veut dire par là que je tiens au triomphe de mes opinions, oh! oui, j'ai de l'ambition et une ambition sans limites (on rit), mais si on parle de cette mesquine opposition qui consiste à s'asseoir plutôt à une place qu'à une autre, personne, j'en suis sûr, dans cette chambre, ne me la prête, et ceux qui s'associent à des attaques vraies ou feintes contre moi ne pourraient peut-être pas prouver qu'ils sont restés plus fidèles que moi à leurs principes et à leur passé.

De l'avis de M. Guizot, les affaires du pays sont mal faites au dedans et au dehors. Il ne craint point pour la prérogative parlementaire. Les événements de 1830 ont pour longtemps éloigné les dangers que pourrait courir la prérogative parlementaire. La prérogative royale ne court pas non plus de dangers. Le pays est profondément attaché à la dynastie, mais cela ne suffit pas; il faut que les pouvoirs grandissent et s'élevent. Sans doute le cabinet du 15 avril a eu de bonnes fortunes particulières. Mais le mal dont vous vous plaignez s'aggravera bien davantage à la fin de cette session. Il s'aggravera bien plus à la session prochaine. Songez-y.

On dit que le pays ne s'occupe pas de nos débats; tant mieux: c'est le bon moment de résoudre nos difficultés. Si le pays prenait part à nos débats, nous ne pourrions pas nous en occuper avec la même indépendance. M. Guizot rappelle la devise des jésuites: *Omnia serviliter per dominationem*.

Telle ne peut pas être notre devise, dit-il: nous voulons faire ce que nous faisons avec indépendance et dignité, c'est le seul moyen d'honorer le pouvoir et le pays.

M. Guizot termine en votant pour le projet d'adresse.

M. le président. La parole est à M. Raoul.

M. le président du conseil. Je demande la parole.

(La séance est un moment suspendue.)

Tous les députés quittent leurs bancs, se mêlent dans les couloirs et dans la salle des conférences où règne la plus grande agitation.)

M. Molé monte à la tribune à quatre heures moins un quart.

Ce n'étaient pas des courtisans qui nous disaient ce mot; qu'on nous citait tout-à-l'heure, dit M. le président du conseil, c'étaient des ambitieux.

Messieurs, on a dit ce mot terrible, on a dit que nous étions des ministres funestes pour le trône et pour le pays.

On nous a accusé dans nos alliances; on nous a accusé dans tous nos actes.

On dit que nous avions de funestes concessions en arrivant au pouvoir. Messieurs, il est un temps où on dut saisir avec empressement l'occasion de désarmer. Nous avons accepté cette occasion de désarmer.

Je déplore sans doute avec le préopinant les maux de la situation, mais c'est à lui seul que je les impute (Réclamations) et que vous le voyez penser le pays en voyant des hommes aussi considérables que celui à qui je fais allusion se lier avec eux-ci, passer avec leur drapeau dans les rangs de leurs éternels adversaires.

Nous n'avons pas la prétention d'être les seules capacités parlementaires du pays; nous sommes seulement de vieux serviteurs du pays et quand notre cause triomphe lorsque tant de fois malgré vos attaques la majorité s'est réunie à nous, c'est que notre cause était celle de la vérité et du bonheur. J'ose le dire les plus beaux jours du pays depuis huit ans ont lui sous le 16 avril. (Rires à gauche, approbation au centre.)

Il y avait un petit bouquet d'arbres, et de ce bouquet d'arbres au rempart, une espèce de chantier formé par les inégalités du roc, il fut convenu entre eux que lord Menteith prendrait un costume écossais et irait se cacher dans le bouquet d'arbres, le dimanche 8 septembre, à dix heures du soir; pendant que le comte Rottrick veillait au poste du lac, lady Rottrick, dont l'appartement touchait au rempart, alla ouvrir la petite poterne du nord. Pendant ce temps, lord Menteith s'engagea dans le sentier presque impraticable, s'aïdant des pieds et des mains, atteignant une pointe de roc, le redescendant, entourant une autre, courant risque mille fois de se tuer, mais toujours soutenu par la vue du voile blanc de lady Rottrick, qui l'attendait debout à la poterne. Enfin après une marche pleine de périls, il arriva, et leurs beaux temps d'amour recommencèrent. Ainsi, pendant plusieurs semaines, quand le comte Rottrick était à son poste, Menteith s'introduisait dans la citadelle.

« Une nuit qu'un grand orage s'annonçait, Rottrick veillait à la tourelle du lac; onze heures venaient de sonner; les deux amants étaient dans une salle qui servait de salle d'armes à Rottrick.

« Tout à-coup un bruit se fait entendre. « Silence! dit lady Rottrick, qui devint pâle. — Qu'avez-vous donc? — Silence! Elle écoute; le bruit se rapproche. « C'est lui! — Qui? — Lord Rottrick! — Lord Rottrick? — Oui... Que va-t-il arriver?... Oh! s'écrie Menteith, si ce n'était pas vous perdre que vous défendez!... J'ai là une arme... — Ce n'est pas pour moi que j'ai peur. — Moi, je tremble pour vous, et pour vous je consens à m'enfuir. — La fuite est impossible. — Il doit y avoir quelque issue. — Aucune. — Cette seconde porte? — Est condamnée. — Cette fenêtre? — Donne sur un précipice. — Eh bien! je m'y précipiterai... » Et il s'apprête à ouvrir cette fenêtre. « Oh! un moyen de nous sauver tous deux, s'écria-t-elle tout-à-coup; attendez... »

« Le comte Rottrick arrivait à la porte; lady Rottrick, sans parler, sans changer de place, montra du doigt à Menteith une armure complète qui était au fond de la salle. Menteith comprit... Cette armure était colossale, car elle appartenait à Rottrick; lord Menteith s'y cacha... Rottrick frappa une seconde fois à la porte... Lady Rottrick lui ouvrit.

« Rien n'était plus beau que le noble et héroïque visage du jeune comte Rottrick quand il entra... Ses grands yeux noirs, ordinairement si sereins, étaient pleins d'éclairs; une tendresse indicible illuminait toute sa figure; sa lèvre tremblante soulevait son épaisse moustache noire, et il riait malgré lui comme lorsqu'on éprouve une grande joie... Il courut impétueusement à Hélène et l'embrassa sans pouvoir parler.

« Lady Rottrick craignant qu'il ne découvrit Menteith, voulut l'entraîner dans la pièce voisine. « Non! non! s'écria-t-il, je ne veux pas

M. Thiers. Je demande la parole. (Mouvement.)

M. Molé prononce encore quelques mots en terminant pour justifier les actes de son administration. Il n'a occupé la tribune que pendant cinq minutes.

M. Thiers. Permettez-moi de demander pardon à la chambre de m'occuper de ce débat. Je n'ai point montré jusqu'ici un grand empressement à occuper la tribune; j'ai presque gardé le silence pendant toute la session dernière; mais c'est pour moi un devoir impérieux de parler aujourd'hui.

Les hommes que vous avez accusé, MM. les ministres, ont occupé le pouvoir dans des temps plus difficiles que ceux où vous vous trouvez et ils ont montré, permettez moi de vous le dire, plus de courage que vous n'avez à en montrer aujourd'hui. Eh bien! un jour est venu où la tranquillité étant établie, on a repoussé ces hommes en rejetant sur eux toutes les mesures qui avaient pu être impopulaires. Aujourd'hui on vient dire à ces hommes qu'ils se perdent, parce qu'ils ne veulent pas se laisser ainsi accuser sans répondre.

On dit que c'est une petite ambition qui nous a poussés dans les rangs de l'opposition. Non, messieurs, notre opposition a commencé ailleurs que dans cette chambre, elle a commencé quand nous étions au pouvoir et nous y serions encore si nous avions voulu adopter la politique du 15 avril.

M. le président du conseil a dit qu'il y avait un temps où il fallait résister, mais qu'un autre temps avait succédé à celui-ci. Je serais prêt à donner mon approbation au ministère si en effet, après avoir soutenu la première politique, il avait suivi, pour en changer, le moment où la résistance devait cesser.

M. Thiers demande à la chambre la permission de faire le bilan de la situation. Il accuse le cabinet du 15 avril de n'avoir jamais su quand il fallait s'arrêter et changer sa politique. Il craint que sa politique extérieure en refroidissant tous nos alliés n'attire des malheurs sur le pays.

L'heure avancée ne nous permet pas de donner la suite du discours de l'orateur.

M. Montalivet est à la tribune à 4 heures 1/2.

HOLLANDE.

L'Avondbode publie sous la rubrique de Francfort la correspondance suivante, datée du 2 janvier :

La Gazette générale de Leipzig annonce que le comte Munch de Bellinghausen, avant son départ pour Vienne, a visité Wiesbaden et Darmstadt, à cause de la mobilisation d'un corps de troupes allemandes. Il est probable que cette proposition est sans fondement. Ici l'on se tient pour assuré que, ni la diète allemande, ni la Hollande ne feront d'armemens extraordinaires pour l'exécution des 24 articles. Si cependant la Belgique, soit dans le Luxembourg, soit dans le Limbourg, troublait le statu quo par des tentatives de guerre, ici ni à La Haye on ne laisserait passer ce fait inaperçu, et l'on prendrait certainement les mesures nécessaires.

— On attend au premier jour à La Haye M. le baron de Bois le Comte en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi des Français, en remplacement de M. le baron Mortier.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 8 janvier.

A dater du lundi 7 janvier le prix du pain est diminué à Bruxelles de 2 centimes par kilogramme. Une semblable diminution a lieu aujourd'hui à Louvain et dans plusieurs autres villes du royaume.

— Il y a huit à dix jours, la construction de cinq magasins à poudre a été mise en adjudication à Venloo, et a été adjugée pour 55,000 fr.

On a reçu, dans la même ville, la nouvelle officielle que 450 hommes et 150 chevaux allaient arriver dans la place, de sorte que la garnison sera portée ainsi à 5000 hommes présents sous les armes.

Il y a en ce moment à Venloo une très-grande quantité de poudre de guerre.

— M. Hody, a pris possession, le 5 de ce mois, de ses nouvelles fonctions d'administrateur de la sûreté publique: son successeur à la place du procureur du roi n'est pas encore connu.

faire un pas de plus sans baisser ce beau front... » Et alors, s'asseyant, il la prit dans les deux bras et la berça comme un enfant... Il s'arrêta, la regardant en silence... et puis, la serrant contre sa mâle poitrine... « Mon Dieu! comme je l'aime! » disait-il, et des larmes brillaient dans ses yeux.

« Tout-à-coup Menteith, en faisant un mouvement, fit crier une des articulations de l'armure... Le comte de Rottrick dressa la tête... Lady Hélène frémit... »

« J'ai cru entendre un bruit dans cette armure, » et il se leva vivement... »

« Il n'y a rien... Je n'ai rien entendu, » et elle le retenait.

« Vous avez raison... je suis fou, reprit-il en souriant; c'est que ma conscience n'est pas tranquille, chère Hélène, et il me semblait que l'ombre de mon aïeul Wallace était redescendue dans cette armure, qui était la sienne, et qu'il me gourmandait d'être ici... Car vous ne me demandez pas, ingrate lady, comment, dans une nuit où mon devoir me retient au bout de la ville, à la tourelle du lac, comment j'ai pu revenir près de vous.

— C'est vrai, lui dit-elle; comment donc?

— Vous savez que je vous ai quittée à neuf heures du soir pour me rendre à la tourelle. Eh bien! une heure après... une heure seulement, Hélène, j'ai été pris tout-à-coup d'une désolation affreuse d'être loin de vous... d'une désolation contre laquelle ma volonté ne pouvait rien! C'est une faiblesse, c'est de la folie... Mais l'homme qui marche depuis dix heures dans un désert brûlant n'a pas plus soif de l'eau d'une source que je n'avais besoin de vous voir, moi qui venais de vous quitter... Ah! qu'une passion profonde est une étrange chose!... J'ai lutté cependant et je ne serais pas venu, mais tout-à-coup, à minuit, l'orage a éclaté avec violence... De la pluie et des éclairs! le tonnerre!... Le lac s'est agité comme la mer; c'était une tempête sur ces eaux... « J'amais, me suis-je dit alors, les Anglais ne penseront à nous attaquer dans une pareille nuit... pas de danger! et j'ai abandonné mon poste, et je suis venu... C'est mal, Hélène, c'est la première fois que je manque à mon devoir... C'est mal, et cependant, ajouta-t-il avec une tendresse impétueuse, quand je le regarde je n'ai pas la force de m'en repentir. Oh! je suis bien faible contre toi! »

« Lady Hélène, qui depuis que le comte Rottrick était là, ne pensait qu'à l'éloigner de cette funeste salle, parvint à l'entraîner enfin dans une salle voisine. Après une heure environ, et le comte étant endormi, elle courut à l'armure.

« Lord Menteith était parti.

— MM. de Gerlache, premier président de la Cour de cassation, et Loumeyer, chef de bureau au département des affaires étrangères sont partis pour Londres par le bateau à vapeur *Soho*.

Bruxelles, le 8 janvier. — (5 heures): Les répétitions sont en général fastidieuses et cependant, nous ne pouvons éviter de dire que les affaires en valeurs indigènes sont tombées dans la nullité la plus complète. Il restait une dernière espérance: ces jours derniers, des titres qui à juste titre, méritaient une entière confiance étaient de beaucoup au-dessus du pair, ils sont tombés depuis, et rien n'annonce qu'ils se relèveront. Les détenteurs sont inquiets et perdent courage. Point de nouvelles politiques.

Fonds de l'Etat: dette active 1 1/2 p. c. 5 p. c. 55 98 1/4 A. 4 p. c. 89 P. 5 p. c. 67 1/8, Société Générale titres en nom fl. 750, certificats au porteur émission de Paris 1600 P.; Société de Mutualité 1070 (107) P.; Sarslongchamps 1500 (150) P.; Canal de la Sambre à l'Oise 1000 (100) P.; Banque Foncière 980 (98) P.

La hausse de Paris étant connue avant la bourse, l'actif espagnol a obtenu beaucoup de faveur, il a été l'unique objet de la spéculation, on le cote 16 5/4 A., point de vendeurs. On ferme 17 1/4 A. au comptant et papier au 15 courant.

LIÈGE, LE 9 JANVIER.

Correspondance du POLITIQUE.

Bruxelles, le 8 janvier 1839.

Le gouvernement n'a reçu, jusqu'aujourd'hui, aucune communication officielle de Londres. Le dernier protocole, dont la confection a été plus laborieuse que celle de tous ses aînés, attend toujours la signature de la France. Un délai a été accordé à Louis-Philippe, et ce délai, selon les personnes qui se disent les mieux informées, expire au quinze de ce mois, quoique d'autres prétendent savoir, de source certaine, qu'il n'expirera que le vingt février. Le roi Léopold a beaucoup d'influence sur son beau-père et s'en sert avec une habileté peu commune.

Il y a quelques semaines notre position était très-favorable. Après avoir obtenu une réduction de la dette, Léopold sut déterminer Louis-Philippe à proposer à la Hollande une indemnité pécuniaire en échange de la conservation du Limbourg et du Luxembourg. Le roi Guillaume ne repoussa point cette proposition. Il l'accueillit même jusqu'à un certain point et se montra disposé à traiter sur ce pied. Une démarche semblable fut faite auprès de la Prusse, et, le croirait-on, cette puissance ne fit valoir aucune objection grave contre un semblable arrangement. Elle fit entendre que son adhésion dépendrait de l'assentiment de la Hollande, et que, du moment où le roi Guillaume voulait prêter les mains à une transaction, elle y consentirait à son tour, sauf à obtenir, pour la partie du Luxembourg qui resterait à la Belgique, une administration spéciale. On avait donc tout lieu de croire à une solution pacifique et conforme à nos vœux. Mais par un brusque revirement de politique, qu'on attribue à des intrigues de cour ourdies par le prince royal de Prusse, de concert avec M. de Metternich, le roi Frédéric Guillaume revint bientôt sur sa déclaration première, et insista sur l'exécution pure et simple des vingt-quatre articles, en ce qui concerne le territoire. Louis-Philippe fit de nouveaux efforts pour déterminer le roi de Prusse à acquiescer à une transaction que la Hollande était toujours prête à accepter, et des négociations suivies s'établirent sur cet objet important, entre le cabinet des Tulleries et celui de Berlin. Mais elles n'eurent aucun succès. La résistance du roi de Prusse devint de plus en plus vive et rien ne put faire fléchir son obstination. L'Angleterre fut alors priée de s'adjoindre à la France, pour tenter une dernière démarche auprès de ce monarque, mais elle refusa formellement son intervention même officieuse.

Depuis cette époque, les choses sont restées en cet état, et l'on ignore toujours comment se décidera la question. Vous avez vu que M. de Mérode vient d'être envoyé à Paris et M. de Gerlache à Londres, chacun avec une mission officielle. On comprend le choix de M. de Mérode, mais on ne s'explique pas aussi bien sur celui de M. de Gerlache, qui depuis sept ans est devenu étranger aux affaires politiques.

MM. Metz et d'Ansembourg resteront à Paris jusqu'après la discussion de l'adresse. Leur mission a produit d'heureux résultats. Ils ont réussi à faire quelques conversions importantes, et à intéresser à notre cause des députés in-

« A peine revenue auprès du comte Rottrick, elle entendit un bruit sourd et lointain qui la glaça de terreur; on eût dit des voix confuses qui parlaient, puis des pas précipités, des cris aigus qui traversaient ce tumulte, et de temps en temps un bruit éclatant comme celui d'armures qui se choquent; tout cela au milieu des mugissements de la tempête.

« Le comte Rottrick se réveilla. « Déjà debout, dit-il à Hélène.

— J'entends des bruits sinistres, » répondit elle.

« Ils écoutèrent tous deux, et bientôt, de tous les côtés de la citadelle, mille voix qui criaient: « Les Anglais! les Anglais! » C'était les Anglais en effet, les Anglais qui avaient escaladé la ville du côté du lac, les Anglais qui avaient forcé le poste abandonné par Rottrick, les Anglais déjà à moitié maîtres de la citadelle! On n'entendait plus le tumulte de l'orage. « Misérable que je suis! » s'écria le comte, et saisissant à la hâte une claymore, il se précipita au dehors. A la lueur des éclairs qui sillonnaient les cours et les salles de larges bandes de lumières, il aperçut tous ses soldats en fuite et les Anglais qui les poursuivaient en criant: « Menteith et Rosely! » Ivre de désespoir, furieux, fou, ne voyant plus rien, pas même sa femme, il tomba sur un groupe d'Anglais comme un tigre qui fait un bond de dix pieds de haut, et balaya l'espace devant lui. A sa voix ses soldats reprirent courage; une troupe d'Anglais et d'Écossais entrèrent en combattant dans la salle d'armes où était Hélène. Rottrick accourut: il se jeta au milieu de la mêlée sans claymore, sans armes; il saisit un soldat anglais dans chacune de ses mains puissantes, et, par la fenêtre ouverte les précipita du haut du rempart. Un nouveau flot arriva et entraîna les combattants hors de la salle d'armes... Hélène est blessée... Elle tombe dans un angle obscur de cette salle tout-à-l'heure pleine de carnage et de cris d'horreur, maintenant déserte et silencieuse, et reste là, seule et presque évanouie. Mais voici la porte qui s'ouvre: un homme entre; il a une torche à la main; il semble chercher quelqu'un. C'est Menteith. Il court à Hélène. « Vous enfin! » s'écria-t-il.

« A cette voix, Hélène se réveille, elle se lève; elle le reconnaît.

« Lord Menteith! » Puis tout-à-coup et avec un accent qu'on ne peut exprimer, poussant un grand cri comme un aveugle à qui on rendrait soudainement la lumière: « Ah! je comprends! je comprends!

— Qu'avez-vous, Hélène? c'est moi, Menteith!

— Oui, c'est bien vous! s'écria-t-elle en le saisissant violemment par la main; oui, vous, lord Menteith, que j'ai caché dans cette armure au péril de ma vie, vous qui avez entendu tout ce qu'a dit le comte de Rottrick, vous qui avez indignement abusé de ce secret surpris; vous

fluens qui, auparavant, étaient très-disposés à nous sacrifier aux exigences de la conférence. Il paraît même qu'au nombre de ces derniers se trouve M. Teste.

Bruxelles est tranquille, malgré les excitations au désordre, renouvelées chaque jour, par une feuille qui se dit belge et patriote, et qui parle et agit comme si elle était salariée par la Hollande pour compromettre notre cause auprès des puissances. Le gouvernement est d'ailleurs sur ses gardes et se tient prêt à réprimer avec énergie toutes les démonstrations violentes qui pourraient éclater. Il est cependant des manifestations dont il semble s'inquiéter un peu trop. L'article de l'Indépendant, sur l'organisation d'une nouvelle association nationale, à la tête de laquelle s'était placé, imprudemment peut-être, un patriote éprouvé, a excité beaucoup de surprise. On ne conçoit pas comment un journal grave, modéré, et à la sagesse duquel on rend généralement hommage, ait pu s'oublier jusqu'au point de menacer sérieusement de la peine de mort les membres de cette association, et de déclarer que le serment exigé par eux était contraire à la Constitution. C'est une grande maladresse, qui pourrait même dégénérer en quelque chose de pis, si on s'avisait de poursuivre les fondateurs de cette association, qui me paraît inutile en vérité, mais qui ne saurait offrir le moindre danger.

Vous avez appris, par le Moniteur, l'éloignement de M. François, directeur de la police. Il ne faut pas attribuer ce changement à des motifs politiques. Depuis quelque temps, la santé chancelante de M. le chef de l'administration de sûreté, ne lui permettait plus de se livrer avec activité à ses travaux. Il a donc sollicité et obtenu un commissariat de district. M. Hody qui le remplace exerçait les fonctions de procureur du roi auprès du tribunal de première instance de cette ville. C'est un homme éclairé, plein d'activité et de talent. On espère que son administration ne sera point signalée par des abus semblables à ceux qu'on a eu trop souvent à reprocher à l'administration de M. François. Il lui a fallu beaucoup de courage pour accepter ces fonctions. Mais M. Hody est jeune, dévoué à son pays, et il n'a pas calculé, peut-être, tous les embarras et les dangers de sa nouvelle position.

M. le rédacteur en chef du Fanal est outré de la liberté que nous avons prise, il y a trois jours, de farlupiner un homme tel que lui. Il ne conçoit pas que nous ayons eu la hardiesse de nous servir, pour le railler, des expressions qu'il avait employées lui-même, pour ridiculiser ce qu'il appelait les superstitions du Politique. Les termes dont il a fait usage étaient sa propriété; il en était l'inventeur; il ne nous était donc point permis de nous en servir. M. le rédacteur en chef du Fanal va même jusqu'à nous traiter, avec cette urbanité toute française que le caractère, de mandrilles et de singes, langage habituel d'un journaliste de la grande nation qui s'adresse à un Belge. Il termine sa philippique par nous déclarer que, si nous nous permettons encore de nous moquer de lui, il reproduira quelques pièces de poésies que notre rédacteur en chef a publiées, en 1851, sous le titre de Chants de Réveil. Eh bien! qu'il mette immédiatement sa menace à exécution, qu'il ne se gêne point, et qu'il accompagne le texte de tels commentaires qu'il lui plaira. Mais avant de procéder à cette punition, qu'il sache bien, que Ch. Donald ne rétracte pas un vers, une syllabe, un mot de ce qu'il a publié, et que loin d'en vouloir à M. le rédacteur du Fanal, il lui saura beaucoup de gré de ce châtiment, si par ses conjurations magnétiques, il parvient à ressusciter ce qui est mort depuis sept ans. Nous ne nous engageons pas en retour à reproduire ses feuilletons sur le magnétisme. Nous en avons donné, il est vrai, quelques-uns, mais si, au moment de les publier, nous avions su ce que nous avons appris depuis, nous ne leur eussions jamais accordé une place dans nos colonnes.

On lit dans l'Indépendant : « Nous apprenons à l'instant et de source certaine, que le ministre de la guerre vient de faire connaître à toutes les autorités civiles et militaires que la chose concerne, que les commandans des régimens d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et de troupes du génie, ont été autorisés à admettre dans les corps sous leurs ordres tous les jeunes gens qui se

qui avez fait une trahison infâme avec une heure d'amour, vous êtes un lâche! — Ecoutez-moi, Hélène. — Est-ce vous qui avez fait cela? — Oui. — Eh bien! taisez-vous! — Ecoutez-moi donc. — Taisez-vous, dis-je; ainsi ce n'était pas assez que je vous eusse donné mon honneur, ce n'était pas assez que j'eusse trahi pour vous le plus noble des cœurs, il fallait que vous fussiez de ma faute un crime, que vous me rendissiez deux fois misérable. Pour vous j'ai déshonoré Rottrick comme mari, par vous j'ai déshonoré Rottrick comme soldat.

— Il n'est pas déshonoré. Les deux Ecossais qui gardaient le poste sont morts; personne ne sait que le comte Rottrick a manqué à son devoir.

— Il le sait, lui! répondit-elle avec désespoir; puis tout-à-coup allant à Menteth: « M'aimez-vous encore? »

— Ah! plus que mon honneur! car c'est pour vous arracher à Rottrick que j'ai forcé cette place.

— Eh bien! tant mieux si vous m'aimez, car alors cela vous fera bien du mal, quand je vous dirais que je vous hais et que je vous méprise... Oui, je vous méprise; vous n'êtes plus pour moi un chevalier, vous n'êtes pas même un serf; vous êtes un traître!... »

— Elle se précipitait pour sortir quand la porte s'ouvrit violemment une seconde fois; c'était le comte Rottrick tout sanglant, suivi d'une troupe de combattans. Les Ecossais étaient vaincus; il fallait fuir; il fallait se frayer un passage à travers l'ennemi. Rottrick venait enlever Hélène; elle s'élança auprès de lui; le combat recommença plus terrible. Chaque salle, chaque tour, chaque pied de terrain devient un champ de bataille. Hélène est toujours près de Rottrick; une révolution s'est faite dans le cœur de cette femme. Toute pleine d'un immense remords, tourmentée du besoin d'effacer son double crime envers son père à qui elle a fait tant de mal, elle combat avec lui, comme lui, pour lui; c'est plus une femme; ce n'est pas un homme; c'est un courage terrible comme celui d'un héros; elle défend ses petits, égaré comme celui d'un pécheur-martyr qui fait ruisseler son sang sous le fouet et le cilice. Elle a un poignard... un poignard dont elle frappe; un soldat anglais lève son arme sur Rottrick; elle le tue sans crainte, sans remords... Ses cheveux sont éparés et couvrent son visage; elle se décarde avec sa main sanglante, et sa main sanglante s'imprime sur son front. Tous deux, grands et étalés, lui par le courage d'Hélène, elle par sa soif d'expiation, ils se précipitent, avec les faibles restes de leurs Ecossais, de salle en salle, à cœur en cœur, de rue en rue. Les blessures que fait Rottrick sont étonnables; on les reconnaît entre toutes le lendemain. Enfin ils arrivent à la tourelle du lac, et le sentier qui a conduit les Anglais dans la ville sert à la fuite des Ecossais.

présenteront pour contracter un engagement volontaire, soit pour un an, soit seulement pour la durée de la guerre.

« Cette mesure ne peut laisser aucun doute sur les intentions du gouvernement pour ce qui concerne la défense du pays.

« Mais ce que le gouvernement ne veut pas, et la mesure que nous annonçons en est une preuve irréfragable, c'est que des ambitions particulières exploitent les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons; ce qu'il ne veut pas, c'est que les difficultés de tous genres que les corps-francs lui ont occasionnées viennent encore à se renouveler. Ce qu'il veut, c'est une armée forte, unie, aussi nombreuse que possible, mais régulièrement composée. Et il n'a pas besoin pour cela de la coopération des comités formés, sous la présidence de M. Dupétioux.

« Toutes les facilités possibles sont offertes par le gouvernement à ceux qui veulent sincèrement et sans arrière-pensée prendre part à la défense du pays.

« Nous défions que les plus difficiles à contenter puissent ou oser exiger davantage. »

Hier, M. le gouverneur militaire de la province a donné au Pavillon Anglais un bal brillant auquel avait été invitée l'élite de la société liégeoise. Rien ne manquait aux charmes de cette soirée. Les danses se sont prolongées fort avant dans la nuit, et l'assemblée s'est retirée, sous l'impression de sensations dont elle conservera longtemps l'agréable souvenir.

Par arrêté royal du 7 janvier, Pierre Joseph Vanhoegaerden, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, est nommé conseiller à la cour de cassation.

— Par décision de M. le ministre de l'intérieur, en date du 7 janvier, prise en conformité de la nouvelle loi sur les céréales, les grains et farines de froment et de seigle sont prohibés à la sortie.

— Le nouveau drame de M. Victor Hugo, *Ruy-Blas*, a été représenté lundi pour la première fois au Grand Théâtre de Bruxelles. Il a été accueilli par autant de sifflets que d'applaudissemens.

TABLEAU DE M. WIERTZ.

M. Wiertz, dont nous avons déjà su apprécier le pinceau vigoureux et puissant, dans le tableau de la mort de Patrocle exposé l'année dernière à la salle académique, vient de produire un second ouvrage destiné également au salon de Paris, et que chacun a pu voir à la Société d'Emulation.

Abandonnant le poète admirable du Paganisme, le peintre a abordé la Bible, cette épopée sublime de notre religion. Cette œuvre qui, à notre avis, a été traitée avec autant de succès que la précédente, est un tableau à volets. Le sujet du milieu représente le Christ au tombeau, entouré des saintes femmes; les panneaux nous montrent notre première mère, au moment où, cédant aux fatales suggestions du tentateur, elle vient de goûter au fruit défendu; et Lucifer, après que la foudre vengeresse du Très-Haut l'a précipité du trône éclatant des Archanges, et l'a transformé en esprit des ténèbres.

La pose du Sauveur est irréprochable, et la carnation parfaitement belle nous a rappelé celle du corps de Patrocle que déjà nous avons admirée.

Nous hasarderons pourtant une critique. Il nous semble que la femme dont la figure s'appuie sur l'épaule du Christ, n'est pas une créature vivante; je sais bien qu'abîmé dans la profonde douleur produite par la contemplation de son divin maître, ce personnage doit éprouver un de ces anéantissemens physiques, qui ont beaucoup d'analogie avec la mort. Quoiqu'il en soit, il doit y avoir une différence, quelque légère qu'on la veuille, entre la cessation complète de la vie et la suspension momentanée de nos fonctions organiques, et c'est cette nuance que l'artiste n'a pas suffisamment indiquée.

Nous avons entendu, sans pouvoir y souscrire, adresser des reproches à la manière dont Eve est traitée; plusieurs personnes trouvent que cette créature, sortie si belle et si pure de la main de Dieu, n'est pas, sous le pinceau de M. Wiertz, telle que l'imagination se la représente. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que la beauté est souvent une affaire de goût, et qu'il serait fort difficile de créer un type

« Le lendemain de cette nuit terrible, les débris des troupes écossaises traversaient les montagnes pour aller rejoindre Robert Bruce; Douglas, Rottrick et vingt soldats à peine survivaient à ce massacre. Ils marchèrent toute la journée silencieux et sombres; le comte Rottrick était plus sombre que tous les autres, car sa tristesse était du remords. Lord Menteth avait dit vrai cependant, et personne ne savait comment les Anglais avaient pénétré dans la citadelle; mais Hélène avait dit vrai aussi... Rottrick le savait. Lorsqu'une douleur amère et profonde s'étend sur un jeune et beau visage comme celui du comte, elle est mille fois plus affreuse que sur les traits endurcis d'un vieux guerrier... Il semble que le désespoir morne soit une sorte de vieillesse qui ne va qu'avec les rides. Un calme de mort avait pénétré tous les traits de Rottrick. Hélène suivait avec anxiété chacun de ses mouvemens et s'approchait de lui; mais il la repoussait doucement avant qu'elle ne parlât. Hélène remarqua que, plus la journée s'avancait, plus cette fixité effrayante entraînait profondément dans la physionomie du comte; ses yeux étaient ternes et immobiles comme s'il eût été aveugle, et les coins de sa bouche étaient descendus ainsi que ceux d'un mort. En voyant cette immense et solennelle douleur, Hélène crut un moment que Rottrick avait tout son crime à elle, et elle fut sur le point vingt fois de se jeter à ses pieds en lui disant: « Tuez-moi; » mais elle s'arrêta toujours, parce que ses craintes n'étaient qu'un doute.

« Ils arrivèrent le soir au camp de Robert Bruce; Rottrick et Douglas allèrent vers le roi, et lui racontèrent le désastre. Il fut convenu avec tous les chefs qu'il y aurait conseil le lendemain. Quand Rottrick entra dans sa tente, Hélène s'avança vers lui et lui baïsa la main; pour la première fois depuis quinze heures ce jeune et noble visage donna un signe de vie; une larme vint briller au bord de ses yeux et sécha aussitôt. Du doigt il indiqua le lit à Hélène, en la priant de se reposer... elle obéit, car elle était devenue muette de terreur; mais pendant toute la nuit ses yeux ne se fermèrent pas et restèrent attachés sur le comte. Il demeura d'abord la tête dans les deux mains, puis il se mit à écrire et écrivit long-temps. Au point du jour Hélène s'endormit.

« Voici ce qui se passa dans son sommeil.

« Le conseil avait été fixé pour sept heures. On devait s'entretenir des moyens de défendre encore l'Ecosse. Il y avait là le roi Robert Bruce, lord Lidderdale, Douglas et tous les chefs illustres de l'armée écossaise. Le comte Rottrick arriva quand tous étaient assemblés... Il demanda à parler le premier, et parla ainsi:

« Mon roi, mes compagnons, la terre des grands lacs n'est plus libre; avec Kildrummie est tombé notre dernier espoir, et d'ici à trente ans

qui réunit d'une manière absolue les suffrages de tous les hommes.

Il ne faut pas oublier non plus que le peintre a donné à son personnage cette chevelure dorée qui n'a plus pour nous l'attrait flatteur sans lequel les anciens n'admettaient pas de véritable beauté, et que, devant peindre un sujet antique, il a dû conserver la couleur et le goût antiques; à part ce point qui peut prêter à la controverse, il faut avouer que sous le rapport de l'expression, la figure est irréprochable. Eve vient de transgresser la loi de son Dieu, la science du bien et du mal se révèle à son esprit, un dernier reflet d'innocence pare encore son front, et déjà son ame s'ouvre à la volupté; déjà la pudeur, ce sentiment nouveau pour elle, et que le péché fit éclore, se trahit dans l'embarras de son maintien; ce sujet, que la poésie a si bien décrit, nous semble avoir été aussi bien rendu que senti par le peintre.

Mais c'est pour le second volet que nous avons le plus d'éloges. C'est bien là l'esprit du mal, en qui la colère divine n'a pas effacé toute trace de son immortelle beauté, et dont les traits, quoiqu'imprégnés d'une sombre et farouche énergie, rappellent encore une origine céleste; tout dans ce panneau, à part peut-être la chevelure, est parfaitement beau, le regard surtout de l'Ange déchu révèle, dans celui qui peut ainsi faire lire, dans les yeux de ses personnages, les orages qui bouleversent leur esprit, un talent peu ordinaire pour peindre les scènes pathétiques et violentes.

Nous ferons cependant encore une observation sur l'œuvre de M. Wiertz. Il nous semble que ces trois sujets sont trop ombrés et empreints d'une couleur trop rougeâtre. Il est vrai que la lumière qui éclaire ces trois scènes terribles, n'est pas cette clarté pure et douce qui illumine ordinairement l'horizon, et que la nature dans les momens suprêmes que le peintre a reproduits, a éprouvé, selon les traditions, d'incroyables bouleversemens. Néanmoins, il nous semble que cet effet a été légèrement exagéré. Quoiqu'il en soit, le tableau de M. Wiertz est de nature à honorer son auteur, comme celui-ci est appelé, croyons-nous, à honorer son pays.

La pétition suivante a été transmise à Messieurs les bourgmestre et échevins le 20 décembre 1853, pour être déposée sur le bureau du conseil communal en sa plus prochaine séance.

A Messieurs les Président et Membres du Conseil Communal, à Liège.

Messieurs,

La garde civique de Liège voulant perpétuer le souvenir des victimes du combat de Ste-Walburge, nous a chargés du soin de pourvoir à l'érection d'un monument sur la tombe qui renferme leurs cendres.

Marquer les causes et les conséquences de cet événement, c'est rappeler les titres que ceux de nos concitoyens auxquels il a coûté la vie, ont acquis à la reconnaissance de la ville de Liège.

L'élan populaire du mois de septembre 1850, avait refoulé les troupes hollandaises dans l'enceinte de la citadelle qui domine notre cité, et qui menaçait alors son existence.

De nombreux volontaires sortis des rangs des milices qui s'étaient spontanément organisées au moment du danger, se dévouant à la défense de nos foyers, traversèrent les avenues de cette forteresse et empêchèrent le ravitaillement.

Le courage de nos frères d'armes n'a pas été stérile; la citadelle évacuée par l'ennemi six jours après leur mort, cessa d'être l'objet de nos alarmes, et forme depuis lors, l'un des boulevards de notre indépendance.

Sa reddition a formé une solution de continuité entre la Hollande, Maestricht et le Luxembourg.

Les victimes du combat du 30 septembre 1850, ont scellé de leur sang l'œuvre de la nationalité belge.

Nous sommes fiers de cette nationalité, et nous jouissons de ses bienfaits.

Pourrions-nous ne pas consacrer une modeste pierre à la mémoire de nos frères?

Les soussignés accomplissent l'honorable mandat qui leur a été délégué, en vous priant de donner suite à une motion qui a été faite dans le sein du conseil communal vers la fin de 1853, et de remplir le vœu de la délibération qui est annexée à la présente.

Vous acquitterez ainsi la dette que des hommes généreux ont imposée à la ville de Liège en s'immolant pour elle et pour le pays.

Il est arrivé le moment de montrer à ceux qui se dévouent pour la défense commune, qu'on ne les oublie pas.

Les membres de la commission provisoire instituée pour l'érection d'un monument sur la tombe des victimes du combat du 30 septembre à Ste-Walburge.

(Signés): Vereken, aîné, Louis Jamme, L. Masset, N. Hennequin, F. Jehotte, F.-J. Demany, L. Noypi, H. Debooz, J.-E. Remont.

Liège, ce 20 décembre 1853.

« L'Ecosse ne sera plus l'Ecosse. Si l'un des soldats de Kildrummie n'avait pas été prêt à donner jusqu'à sa dernière goutte de sang pour se défendre, il serait digne du plus affreux supplice; car ce n'était qu'à Kildrummie que battait le cœur de notre cher pays... Eh bien! il y a un homme qui a fait plus que de ne pas le défendre, il y a un homme qui l'a perdu... oui, perdu... un homme qui l'a ouvert aux Anglais; et le coupable, je le connais.

— Qui est-ce?... s'écrièrent tous les chefs en se levant; et le bruit de leurs armures fit tressaillir la terre.

« C'est moi! reprit Rottrick.

— Vous!

— Oui moi! Les Anglais sont entrés par la tourelle du lac; mon poste était à la tourelle du lac, et j'avais abandonné mon poste parce qu'il y a sur la terre un être que j'aime plus qu'il n'est permis d'aimer une créature humaine... et que je n'ai pu résister au besoin d'aller la voir... Rottrick s'arrêta un moment, puis il reprit d'une voix ferme, mais calme :

« Les Ecossais n'ont plus de citadelles, plus de villes; une seule force leur reste... leurs vertus! Il faut un grand exemple! Il faut que l'on sache qu'un Ecossais qui a perdu son pays ne peut pas vivre! Je vote pour ma mort!

« Il se rassit; ces paroles, cette action, excitèrent dans l'assemblée des murmures de stupéfaction. On regardait Rottrick, on se parlait... Et le silence ne se rétablit qu'après un assez long-temps; enfin le roi se leva :

« Comte Rottrick, lui dit-il, votre crime est grave et demande un châtiment sévère. Vous avez raison de réclamer la mort; vous la méritez; mais je n'ai pas seul le droit de vous punir. Retirez-vous nous allons délibérer. »

« Cependant Hélène après un court sommeil s'éveilla... Ne trouvant plus Rottrick auprès d'elle... elle s'élança hors de la tente... On rapportait son cadavre! »

« La vieille femme s'arrêta un moment après ce récit; en regardant fixement la jeune lady toute troublée; puis elle reprit lentement :

« Lorsque lady Rottrick, votre bis-aïeule et ma tante, fut sur le point de mourir, elle me raconta cette tragique histoire en ajoutant :

« Si jamais vous croyez que le récit de ma faute puisse être utile à une femme du nom de Rottrick, amenez-la devant cette armure et dites-lui tout.

E. LEGOUÉ.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 8 JANVIER.

Naissances : 6 garç., 8 filles.
Décès : 5 garç., 5 filles, 1 hom., 5 femmes.
 Joseph Marcellis, âgé de 50 ans, ferblantier, rue de Gueldres, époux de Marie Fr. Fraiture. — Anne Thiriart, âgée de 77 ans, hôteuse, rue Vertbois, veuve de Guillaume Willem. — Catherine Leponce, âgée de 72 ans, fripière, rue Vertbois, veuve Joseph Thibaut. — Marguerite Labroux, âgée de 65 ans, journalière, Béguinage St-Christophe, veuve de Nicolas Bourgeon. — Marie Catherine Liégeois, âgée de 49 ans, herbière, faubourg St-Léonard, épouse de Guillaume Delarge. — Marie Catherine Julie Coheur, âgée de 18 ans, sans profession rue Neuvice.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Jeudi 10 janvier 1859, ROBERT LE DIABLE, grand opéra en 5 actes.

Lundi 14 du courant au bénéfice de Mme. St-Ange, la première représentation d'ANNE DE BOULEN, opéra nouveau en 5 actes. — La Ire. des DEUX MAÎTRESSES, vaudeville.
 Mercredi 16 la reprise de GUSTAVE.

ANNONCES.

HUITRES ANGLAISES chez PERET, rue Ste. Ursule.

MAISON A LOUER pour la St-Jean, située quai de la Sauvenière, près du Pont d'Avroy. Prix : 1000 fr. S'adresser de 10 heures à midi, Chaussée St-Gilles, n. 542-8^e. 12

Des APPRENTIS TYPOGRAPHES peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

Je déclare à dater d'aujourd'hui, huit janvier 1859, ne reconnaître aucune DETTE que pourrait contracter Anne Assasie Nihet, mon épouse.
 Henri-Joseph CHAUDIERE, rue Pierreuse.

VENTE

DEUX MAISONS.

M^e DUSART, notaire à Liège, vendra aux enchères en deux lots, le

JEUDI 10 JANVIER 1859, à 10 heures,

Devant M^e OPHOVEN, juge-de-paix des cantons du Nord et de l'Est de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais,

DEUX MAISONS.

SITUÉES A LIÈGE, RUE DEVANT SAINT-THOMAS,

l'une n. 287 ayant 12 pièces à feu, deux bâtiments séparés, deux cours, trois caves, pompes, etc., et l'autre n. 258 ayant 7 pièces à feu, cour, pompe, etc. 1745

VENTE

Perches à Houblon.

Le JEUDI 10 janvier 1859, deux heures de relevée, sur l'emplacement du jardin botanique dépendant de la maison n. 488, sis à Liège, rue Grand Jonckeu, il sera procédé à la VENTE aux enchères, par le ministère de M^e KEPPENNE, notaire, de QUINZE CENT VINGT CINQ PERCHES à HOUBLON, en divers lots, et aux conditions à voir en l'étude dudit notaire. 15

AVIS.

Caisse d'Épargne,

ÉTABLIE PLACE VERTE, N^o 41-41, A LIÈGE,

1. En conformité de l'art. 8 du règlement, les livrets doivent être présentés du 1^{er} au 28 février pour recevoir les intérêts échus le 31 décembre, ou pour les ajouter au capital si le total des dépôts ne s'élève pas au 1^{er} janvier à 2.000 francs, y compris les intérêts. A cet effet, le bureau sera ouvert tous les jours du mois de février, de midi à deux heures exclusivement, et les dimanches de neuf heures à onze heures du matin. Cependant les personnes dont les dépôts ne s'élèvent qu'à 1900 fr. et au-dessous, qui ne voudraient pas recevoir les intérêts échus au 31 décembre, peuvent attendre, pour présenter leurs livrets, les mois de mars et avril, pour y faire annoter les intérêts.

Pendant les autres mois de l'année, on reçoit les placements tous les jours, les dimanches excepté, de 10 heures à midi, et les remboursements se font les mardi et samedi, de midi à deux heures.

2. Par avis inséré dans les journaux en mars 1858, la direction de la société générale à Bruxelles, a informé les propriétaires de livrets, qu'à dater du 1^{er} juin 1858, les sommes déposées au dessus de 500 frs., ne seront remboursées, en tout ou en partie, que 45 jours après la demande, qui devra être inscrite sur les livrets, ou, que s'ils voulaient être payés dans le délai de 8 jours, ils devront en faire la demande par écrit à M. le gouverneur de la société générale à Bruxelles : M. l'agent de ladite société se charge de faire parvenir les lettres qui doivent lui être remises (non cachetées) avant deux heures.

3. Le remboursement des sommes de 500 fr. et au dessous, se fera 8 jours après la demande, conformément à l'article sept du règlement inscrit aux livrets.

Vente par Licitation

ENTRE MAJEURS

POUR SORTIR DE L'INDIVISION

SANS

faculté DE surenchérir.

Mardi, Mercredi et Jeudi, 29, 30 et 31 janvier 1859, chaque jour, à 9 heures du matin,

M^e DELBOUILLE, notaire, procédera en son étude, rue devant Ste-Croix, n. 864, à Liège,

A LA VENTE AUX ENCHERES

D'UNE MAISON

COTÉE 78,

Et Plusieurs Jardins,

SITUÉS RUE MORAY AUDIT LIÈGE,

et d'une grande quantité de parcelles de terre et plusieurs prairies, situées à Herstal, Heure-le-Romain, Houtain-St-Siméon, Horion-Hozémont, Saint-Georges et Alleur, ainsi que de diverses rentes : le tout provenant de la succession de M. le chevalier DE BEHR.

Le 1^{er} jour on vendra la maison et les jardins situés à Liège et une partie des terres sises à Herstal.

Le 2^{me}., l'autre partie des terres de Herstal, 2 prairies au même lieu et les terres situées à Houtain-Saint-Siméon et Heure-le-Romain.

Et le 3^{me}., — Les terres sises à Horion-Hozémont et Saint-Georges, une prairie d'un bonnier, située à Alleur, et les rentes.

Cette vente présente toute sécurité et les acquéreurs auront de grandes facilités pour le paiement du prix.

Les terres situées à Herstal seront d'abord vendues en masse et ensuite en détail.

On pourra se procurer à partir du 20 courant, en l'étude dudit notaire, des annonces indiquant la formation des lots, la contenance, les joignons et la situation des biens à vendre.

S'adresser pour avoir communication du cahier des charges au notaire DELBOUILLE, dépositaire des titres de propriété et du plan des terres situées à Herstal. 15

AVIS.

Il sera procédé le 21 janvier courant, à midi, dans une des salles du ministère des travaux publics, à Bruxelles, à l'adjudication publique de

MILLE MÈTRES DE DRAPS BLEU

POUR LE SERVICE DE LA MARINE.

Les soumissions doivent être faites d'après le modèle indiqué au cahier des charges qui se trouve déposé ainsi que l'échantillon.

- 1^o Au ministère des travaux publics à Bruxelles.
 - 2^o A la 2^e division des bureaux de l'administration provinciale de Liège.
 - Et 3^o à l'hôtel-de-ville de Verviers.
- A Liège, le 8 janvier 1859.

PARFUMERIE.

GILLON-NOSSENT, rue Pont-d'Ile, n^o 32,

vient de recevoir de Paris un grand assortiment de nouveautés en parfumerie : savon au portugal, au vétiver, à la menthe, au cacao, au pâte-chouly, savon d'aveline moussoux, savon d'amende amère, crème de savon d'amende amère, savon d'amendine, savon royal moussoux, onctueux, savon Britannique, et quantité d'autres savons pour la toilette et pour la barbe. — Brillantine pour fixer les cheveux, bâton de Cire cosmétique qui les fixe et les noircit, pommade noire qui les noircit à l'instant où l'on s'en sert comme de pommade ordinaire.

On y trouve aussi la poudre négretine et la pulvérine pour teindre les cheveux; lait virginal qui ôte les tâches de rousseur et blanchit la peau à l'instant, lait de rose; un assortiment d'odeur telle que pâte-chouly, vétiver, mousseline et beaucoup d'autres; eau-de-vie de lavande double et ambrée, eau de rose, vinaigre de Bully, pâte au miel, pommade Graisse d'ours, qui empêche la chute des cheveux, et toute espèce de pommade depuis le prix le plus élevé jusqu'au plus bas. — On trouve aussi à son magasin des eaux de Cologne de quatre maisons différentes.

Le grand débit qui s'est toujours opéré dans ce magasin, le met à même de renouveler son assortiment tous les mois, de tout ce qui compose généralement la parfumerie et de tout ce qui paraît de nouveau.

L'odeur de pâte-chouly empêche les mites de se mettre dans les habits.

LA CREOSOTE BILLARD CONTRE LES

MAUX DE DENTS

enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive, et guérit la carie des dents gâtées. On garantit qu'elle s'emploie sans le moindre danger. 2 francs le flacon avec l'instruction. Pharmaciens dépositaires FROIDBISE, rue Pont d'Ile, 831, à Liège; Etienne, à Verviers; Tournaye, à Spa; Garot, à Herve.

VILLE DE LIÈGE.

Vaccinations. — Le collège des bourgmestre et échevins, Vu la circulaire de M. le gouverneur de la province de Liège en date du 27 décembre dernier, insérée au Mémorial administratif n^o 427, et par laquelle les administrations communales sont invitées à faire parvenir à ce fonctionnaire pour le 25 janvier courant au plus tard, un état général des vaccinations opérées pendant l'année 1858;

Vu l'arrêté royal du 10 avril 1818 (journal officiel n^o 20), Invite MM. les médecins, chirurgiens et toutes autres personnes exerçant l'art de guérir dans la commune de Liège à faire remettre le plus tôt possible et au plus tard le 20 du courant à l'hôtel-de-ville, bureau de police, le relevé des vaccinations qu'ils ont faites dans le cours de l'année 1858, en indiquant le nombre des enfants qui ont été atteints de la petite vérole, avec distinction de ceux qui sont morts par suite de la maladie, de ceux qui ont été guéris sans difformité, enfin de ceux qui ont été guéris en conservant les traces de la maladie.

A l'hôtel-de-ville, le 7 janvier 1859.

Le président, J.-J. TILMAN.

Le sieur Mouzon demande l'autorisation de construire un four dans son atelier, situé rue Vert-Bois, n^o 528, pour servir à tremper des cuissures.

Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'administration communale, dans le délai de quinzaine.

A l'Hôtel-de-Ville, en séance, le 7 janvier 1859.

BOURSES.

PARIS, LE 7 JANVIER.		LONDRES, LE 5 JANVIER.	
Trois p. c.	78 95	Actions réunies.	—
Quatre p. c.	102	Différée ancienne.	500
Cinq p. c.	110 10	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque. 2600		Dettes active.	18
Obl. de la vil. de Par. 1170		Id. passive.	—
Emprunt belge.	100 1/2	Emp. rom.	100 1/4
Société Générale.	—	Rente de Naples.	99 1/2
Banque de Belgiq. 562 50		Empr. portugais.	—
Mutualité.	—	Migueliste.	—

AMSTERDAM, LE 7 JANVIER.		CHANGES.	
HOLL. Dette activ. 101 7/16		Amsterd. C. jours.	1 0/10 p P
Dito 2 1/2.	54 9/16	Id. 2 mois.	—
Différée.	127 1/8	Rotterdam. C. jours.	1 1/8 p P
Billet de change. 25 15/16		Id. 2 mois.	—
Obl. synd. d'am. 95 3/16		Paris. C. jours.	1 8 0/10 p P
" 5 1/2. 79 3/4		Id. 2 mois.	7 8 0/10 p P
S. de C. des P.-B. 174 5/8		Londres. C. jours.	—
" nouvelle.	—	Id. 2 mois.	39 5 1/2 p P
Russie. Hope et Co. 105 7/8		Francfort. C. jours.	56 p A
" 1829. 5. 106		Id. 3 mois.	55 11/16 p A
Inscr. au gr. livre 70 1/2		Bruxelles et Gand.	1/4 A

ANVERS, LE 8 JANVIER.		BRUXELLES, LE 8 JANVIER.	
ANVERS. Det. act. 105		Brasseries.	—
" Det. diff. 50		Tapis.	—
Empr. de 48 mill. 98 1/2 et P		Fer d'Ougrée.	—
Id. de 50 mill. 88 3/4		Mutualité.	107 P
HOLL. Dette activ. —		S. C. Bruges.	—
Rentiers.	—	Monceaux.	—
AUTRICHE. Métall. 106 1/4		Act. Réunies.	—
Lots de fl. 100.	558	Bornage.	—
" fl. 250.	464	Houyoux.	—
" fl. 500.	809	Papeterie.	—
Poloc. Lots fl. 500 121		Lits de Fer.	—
" fl. 500. 458		Luxembourgeoise.	—
BRÉS. Em. L. 1854. 76 1/4 et		Herve.	—
ESPAGNE. Ardoin. 16 1/4 et		Ch. de Fer de Col.	—
Dette passiv. 1854. —		Ch. de B., M. et B.	—
" Différée.	—	Asphalt.	—
DANEMARK. E. Notl. 35		Holl. Dette active.	55 5/4 A
Dito à L.	75 1/2	Losrenten inscrit. 100	

VIENNE, LE 29 DECEMBRE.

Métalliques 5 p. c.	107 5/8	Actions de la Banque. 1490.
-----------------------------	---------	-----------------------------